

Votants : 64

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 9 mai 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

### RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT NIORT TERMINAL ET DE LA SAEMI NIORT TERMINAL PROMOTION

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Valérie BELY-VOLLAND, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Guillaume JUIN, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

#### Titulaires absente excusée :

Annick BAMBERGER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** François GUYON

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220516-C\_\_16\_05\_2022\_B-DE

C- 16-05-2022

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 MAI 2022

#### **RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT NIORT TERMINAL ET DE LA SAEML NIORT TERMINAL PROMOTION**

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu les articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2018 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant la compétence de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le domaine économique sur le territoire ;

Dans un contexte de renouvellement de gouvernance acté lors du Comité Syndical du 8 mars 2022 pour le Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal (SMO) et le 13 janvier 2022 pour le Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML), la CAN a actualisé ses relations de travail et de pilotage avec les structures chargées de Niort Terminal, outil structurant pour le développement économique du territoire.

Il est ainsi proposé de mettre à disposition un agent de la CAN, actuellement affecté sur des missions de développement économique et de suivi de la filière industrielle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 3 ans à raison de :

- 30 % de son temps de travail auprès de la SAEML Niort Terminal Promotion,
- 10 % de son temps de travail auprès du SMO Niort Terminal.

En cohérence avec les compétences économiques de l'agglomération, l'agent assurera des missions de direction de projets pour le compte des deux structures (participation à la stratégie de développement, suivi et coordination des travaux et décisions des organes de gouvernance, suivi budgétaire et financier, travail partenarial, etc).

La mise à disposition est possible pour l'exercice des seules missions de service public confiées au SMO Niort Terminal.

La SAEML Niort Terminal Promotion et le SMO Niort Terminal rembourseront à la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour les frais de fonctionnement liés à cette mise à disposition, le montant de la rémunération et des charges patronales de l'agent concerné, proportionnellement à son temps d'emploi.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de mise à disposition de l'agent en charge de la mission « Industrie et logistique » auprès de Niort Terminal SMO et SAEML Niort Terminal Promotion.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 64

Contre : 0

Abstention : 0

Non participés : 12

(Madame Sonia LUSSIEZ, Messieurs Jérôme BALOGE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Dominique SIX, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Olivier D'ARAUJO, Franck PORTZ, Alain CANTEAU, Fabrice BARREAULT et Thierry DEVAUTOUR ne participent pas au vote).

**Gérard LABORDERIE**

**Vice-Président Délégué**